



VIANDE DU PAYS VERT



Gros bovins mis à la pâture au moins 6 mois par an.

Filières Bovines

Coopérative des Eleveurs du Pays Vert - Groupe Altitude
1, Boulevard du Vialenc - BP 639
15006 AURILLAC Cedex
Tel : 04 71 46 26 26 - Fax : 04 71 46 26 29
Mail : coop.epv@groupealtitude.fr
Contact : Martial BENOIST D'ETIVEAUD

Certification de conformité acquise en 1997 sous le numéro CC/72/97
Contrôles par l'organisme certificateur SGS ICS.

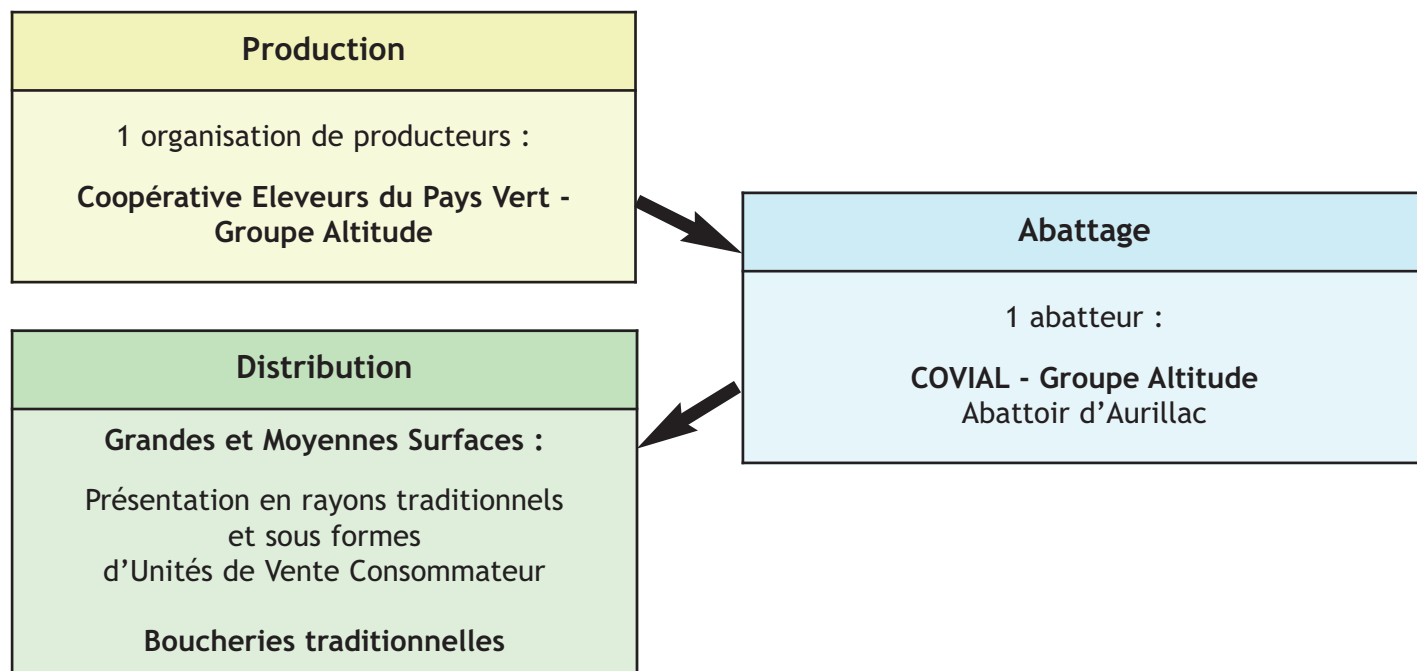
Extrait du cahier des charges

Zone géographique	Pas de limite géographique
Races	Toutes races et croisements autorisés à l'exception des animaux de race Prim Holstein (code race 66)
Types d'animaux	Jeune bovin, génisse, vache, bœuf
Conditions d'élevage	Respect de la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage 12 derniers mois avant abattage en élevage qualifié 4 mois minimum sur la dernière exploitation avant abattage
Alimentation	6 mois minimum de pâturage par an 20% maximum de fourrages achetés Alimentation 100% végétale, minérale et vitaminique Fabricants d'aliments référencés par la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage du Cantal
Age d'abattage	Jeune bovin : moins de 24 mois Génisse : entre 24 et 42 mois Vache : moins de 10 ans Bœuf : supérieur à 24 mois
Certification des carcasses	<u>Poids</u> : Génisse et vache : supérieur à 300 kg Jeune bovin et bœuf : supérieur à 330 kg <u>Conformation</u> : E, U, R ou O <u>Etat d'engraissement</u> : 2, 3 ou 4
Durée de maturation	10 jours minimum pour les carcasses et 12 jours pour les pièces à découper

Poids de la filière en 2010

	Données totales	Données Cantal
Nombre de producteurs	977	555
Tonnage carcasses certifié	917 tonnes	645 tonnes
Nombre d'animaux certifiés	2 306	1 618
Type d'animaux	Essentiellement des vaches Salers et des génisses croisées Salers x Charolais	
Carcasse certifiée	Poids moyen : 398 Kg Conformation : 16% classées U 75% classées R 8% classées O	
Prix moyen constaté sortie exploitation	Grille interne Groupe Altitude	
Chiffre d'affaires sortie exploitation	NC	

Acteurs économiques de la filière



Mis en forme par la Chambre d'Agriculture du Cantal
en relation avec la structure gestionnaire de la démarche.